



Carry-le-Rouet, le 23 décembre 2022 à 8 heures

Convocation de l'assemblée générale des porteurs de parts de fondateur

Les porteurs de parts de fondateur de la société FIEBM sont convoqués en assemblée générale des porteurs de parts de fondateur le 20 janvier 2023 à 15 heures, dans les locaux du cabinet d'avocats Nova Partners, 42A rue Montgrand, 13006 Marseille, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Désignation d'un expert indépendant chargé d'évaluer le prix de rachat des parts de fondateur conjointement avec le cabinet Ledouble, représenté par Madame Agnès Piniot et Monsieur Sébastien Sancho, expert indépendant désigné par le conseil d'administration de la Société le 22 décembre 2022 ;
- Nomination, pour les besoins de l'expertise des parts de fondateur, d'un ou deux administrateur(s) gérant(s) ;
- Pouvoirs.

L'avis de convocation sera publié sur le site internet de la société FIEBM, dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social de la société FIEBM et au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

Comme indiqué dans le communiqué de presse diffusé par la Société FIEBM le 23 décembre 2022, la cotation des parts de fondateur et des actions de la société FIEBM est suspendue dans l'attente de la détermination des conditions financières du rachat des parts de fondateur et des conditions financières de l'offre publique de rachat d'actions, éventuellement suivie de l'offre publique d'achat simplifiée.